



Devant le Tribunal criminel spécial, l'ingénieur chimiste répond en outre des faits de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 8,540 milliards de Fcfa.

Le Tribunal procède à la vérification de la présence de chaque accusé. A l'appel de son nom, Charles Metouck quitte l'assistance et s'installe dans le box au prétoire. Il est rejoint progressivement par ses coaccusés. Il écoute, la tête baissée, les bras contre le dossier de son siège les membres de la collégialité. Le 09 juin, le Tribunal criminel spécial (TCS) a rendu publique, la décision en rapport avec la demande de main levée du mandat de détention provisoire formulée par son coaccusé, sieur Edinguelé Edinguelé Jean.

Dans le cadre de cette affaire, le mise en cause est poursuivi avec Charles Metouck pour l'infraction de coaction de détournement de la somme de 8,540 milliards de Fcfa. Infraction commise « en violation des dispositions sur l'exécution de passation des marchés publics ». Les faits en cause ont été datent de la période allant de 2007 à 2010.

Le Tribunal reproche également à Charles Metouck, l'infraction de détournement de la somme de 39,479 milliards de Fcfa. A cela s'ajoute les faits de complicité, à l'origine d'une perte financière enregistrée à hauteur de 2,793 milliards de Fcfa. Les paiements en dépassement des crédits disponibles, l'absence des pièces justificatives, sont, entre autres, les irrégularités ayant conduits selon le Tribunal, à la commission desdites infractions.

Dans la cadre de cette affaire, Charles Metouck, Edinguelé Edinguelé Jean, Makamtse Ngatchessi Véronique, Yemwo Molo Godefroy, John Ebong Ngolle, Moue Mbeleck Michèle sont poursuivis par le Ministère public, l'Etat du Cameroun et la Société nationale des raffinages (Sonara). Ils répondent des faits de détournement de biens publics en coaction et complicité.

Le Tribunal a rejeté la demande de main levée de détention provisoire à elle adressée par l'avocat de sieur Edingulé Edinguelé, parce que « non fondée ». L'audience du 09 juin a été suspendue, et la suite de la cause programmée pour le 04 août prochain.

EcoMatin
